

AMIANTE : DES ECONOMIES SUR NOTRE DOS ?

* Lire pages 4 et 5

RETRAITES : EFFET D'ANNONCE ET REALITE

* Lire page 8

LES ECHOS DU MOIS SUR SME ET ROXEL

* Lire page 9

UPR
Sud

☎ 05 56 70 79 00
☎ 05 56 70 79 50
☎ fax : 05 56 70 79 35
✉ upr.sud@orange.fr

Le Lien
des

Sud

Préretraités & Retraités de SNPE et ROXEL

* Union des Préretraités et Retraités Sud de SNPE & ROXEL *

Site Internet : <http://sudsme.monsite.orange.fr>



Lundi 11
Février 2008

POUVOIR D'ACHAT RETRAITES ASSURANCE MALADIE



Notre Santé... C'est leur business !

☛ Impôt sur la maladie, les franchises sur les soins s'attaquent au pouvoir d'achat et à l'accès aux soins pour tous. Et remet en cause la sécu.

* Lire en pages 6 et 7 *

Cher

Adhérent(e),

○ Alors que le pouvoir d'achat se détériore et que les salaires et les pensions restent à la traîne, les attaques se multiplient tant sur notre système de retraites, l'assurance maladie ou l'indemnisation amiante et la préretraite qui sont soumis à une campagne conjointe du Medef et du gouvernement pour faire des économies sur notre dos.
Résistance !



FAITS ET MEFAITS

La revue des faits et méfaits

☐ 19 Janvier 2008

Civilisation bling bling

■ 4 malades chroniques ont annoncé l'arrêt volontaire de leur traitement pour dénoncer les franchises médicales. Sarkozy leur a répondu que « les CMU étaient exemptés », comme si la difficulté à joindre les deux bouts s'arrêterait aux bénéficiaires de la CMU ! Tout n'est pas noir cependant: si certains renonceront à se soigner à cause de cet impôt maladie, d'autres changeront de rolex grâce au bouclier fiscal. Elle est pas belle la vie ?

☐ 21 Janvier 2008

Civilisation flexibilité

■ Ses défenseurs prétendent le texte «équilibré». Il n'est pourtant qu'à voir Mme Parisot sautiller de joie en suppliant le gouvernement «de ne pas toucher à une ligne du texte», pour imaginer combien l'équilibre...



est déséquilibré ! La précarité comme contrat de travail... ça c'est civilisé !

☐ 28 janvier 2008

Civilisation trader spéculation

■ « Même pas mal ! » a clamé le PDG de la Société Générale : 7 milliards d'€ de plus ou de moins n'empêcheront pas la banque de faire des profits ! Ni Mr Button (qui a perçu 900 fois le SMIC en 2006 : 11 millions d'€), de refuser, comme ses confrères, une augmentation aux salariés en gémissant que cela va couler l'entreprise ! Si «travailler plus» n'a jamais enrichi personne, la spéculation, elle, en gave quelques uns en nous piétinant à tous !

☐ Janvier 2008

Mister Hyde

☐ Mr C Raffaelli a été nommé par X Bertrand membre dirigeant du fond cessation anticipée d'activité amiante.

Ce monsieur était le très compétent médecin du travail chez Férodo, puis Valéo (un décès par semaine). De ce fait, il a été mis en examen pour « *non-assistance pour personne en péril et homicide involontaire* ».

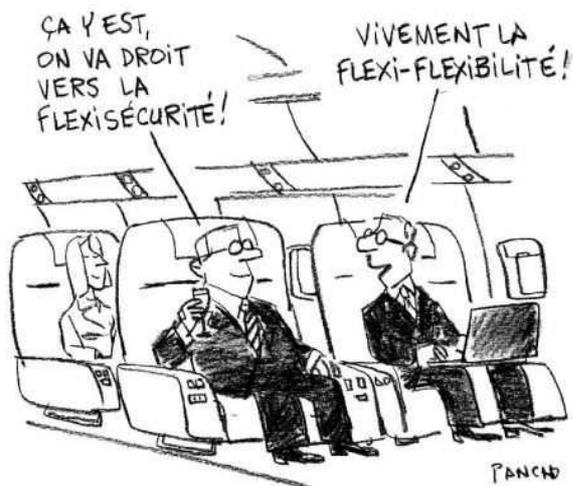
C'est lui qui disait aux salariés « *de boire un verre de lait le matin pour faire glisser l'amiante* ». Un vrai connaisseur, c'est sûr !

Mais, c'est vrai, il a eu le mérite d'appartenir de 82 à 96 au comité amiante, lobbying qui a permis, entres autres méfaits, de faire reculer l'interdiction de l'amiante de plusieurs années.

Chaud défenseur des thèses du Medef, il en a exercé les travaux pratiques. Ceci explique cela. Et nous, on a pas trouvé de termes assez vrais et forts pour qualifier cette « nomination » ! !



Medef City



Pouvoir d'Achat

Anticipation sur Mesure

□ Tout le monde n'a pas la même façon « d'anticiper » les chiffres officiels de la hausse des prix...

Le gouvernement a anticipé à sa façon (avec en plus un rattrapage négatif !) la hausse des prix de 2007 en augmentant de 1,1% les retraites au 1^{er} janvier ! Même si une régularisation est prévisible (l'inflation est bien au dessus de cette « estimation »), on voit sa manière d'anticiper... en réduisant le pouvoir d'achat des retraités !

La maison de retraite du Bourg (Martignas sur Jalle) a anticipé aussi. En augmentant de manière « provisoire » (« en attente du taux officiel » dit le courrier envoyé aux pensionnaires) de 2,5 % le tarif d'hébergement...

1,1 % d'un côté, 2,5 % de l'autre... l'anticipation n'est décidément pas la même suivant de quel côté du portefeuille on se trouve ! Et le pouvoir d'achat, lui, dégringole !

Franchises Médicales L'Andeva et la Fnath déposent un recours

□ Le 22 janvier La Fnath et l'Andeva ont déposé un recours devant le Conseil d'Etat sur : « les montants fixés par le décret d'application, combinés aux autres efforts financiers demandés aux assurés sociaux depuis 2004 (contribution 1€, forfait 18 €, ticket modérateur, forfait hospitalier, dépassement d'honoraires), constituent de véritables obstacles à l'accès aux soins et à la santé pour les millions de personnes démunies »

Elles considèrent que ces franchises « introduisent au détriment des victimes du travail une différence de traitement avec les autres victimes d'un dommage corporel inacceptable et prohibé. Les victimes du travail, contrairement aux autres victimes d'un dommage corporel, ne pourront obtenir du responsable de leur accident ou maladie, le remboursement de cette nouvelle franchise. »

Enfin ce décret prévoit le prélèvement des franchises sur « les prestations de toute nature » à verser par la caisse. Même des petites pensions pourront voir leurs maigres montants mensuels amputés par le montant des franchises si, par malheur, leurs titulaires avaient la malchance de tomber malade.



Préretraite Amiante

Vol de vautours au dessus de la préretraite amiante

□ **Cela dure depuis plusieurs mois. Tels des vautours autour de leur proie, les dirigeants de l'Etat tournent et retournent autour d'une terrible question concernant l'amiante...**

Quelle question ? Comment déterminer la **responsabilité de l'Etat et du patronat** dans cette tragédie qui a fait respirer aux travailleurs des fibres d'amiante sans véritable protection (et cela alors que depuis 1906, dans les filatures, ils savaient qu'elles étaient mortelles)... ?

... **Non**, vous n'y êtes pas !

La terrible question qu'ils se posent c'est : « **comment faire des économies sur le dos des travailleurs qui ont opéré dans des entreprises amiante** ».

Il y a d'abord cette « pensée » du Medef qui tente de faire accréditer la thèse que les plaques pleurales dont sont victimes les travailleurs amiante « *ne seraient pas une maladie...* » mais « *un témoin d'exposition* ». Jolie idée pour éviter d'indemniser des milliers de salariés victimes !

Et puis il y a la préretraite... qui ne colle pas dans l'idéologie du « travailler plus ». Depuis des mois patronat et gouvernement cherchent à la réduire. Restait à faire passer la pilule auprès de l'opinion : mission difficile quand l'amiante cause de plus en plus de décès !

Alors le ministre X. Bertrand s'appuyant sur un rapport de l'Igas, a chargé « une mission » de rendre une copie **avant le 30 avril** pour aboutir à une « réforme » **intégrée au budget sécurité sociale 2009**.

Amiante: selon les experts, 100 000 morts annoncés dans les 25 ans



Des salariés partent en préretraite alors qu'ils n'auraient pas directement travaillé sur un poste amiante mais parce que l'entreprise est reconnue dans son ensemble ?

« *Horreur* » s'égosillent ces messieurs : « *il vaudrait mieux mettre l'argent pour les malades !* ». Gentille compassion n'est-ce pas ?

En fait... stratégie pour amadouer l'opinion ! L'objectif est d'éviter que le patronat paye plus pour indemniser les malades... qui sont de plus en plus nombreux. Quitte à réduire les droits à la préretraite !

⇒ Suite page suivante



Vol de vautours au dessus de la préretraite amiante

- Suite de la page 4 -

De la même manière, ils pointent du doigt une injustice réelle (dénoncée par les associations amiante) qui voit des salariés exposés à l'amiante ne pas bénéficier de la préretraite (ex : sous-traitance), mais... pour l'utiliser afin de remettre en cause le classement amiante global d'une l'entreprise !

Curieusement, on ne trouve pas grand monde dans ce milieu de surdoués, pour se demander pourquoi, lorsque une entreprise a été (comme SNPE) exposée à l'amiante, la loi prévoit que tous les salariés bénéficient de la préretraite ?

Les législateurs de l'époque seraient-ils tombés sur la tête... au point de souffrir d'un syndrome de générosité inhabituelle envers les salariés ?

Non ! La préretraite amiante a été conçue ainsi car il peut se passer 30 ans à 40 ans entre une exposition (fut-elle furtive) et le déclenchement de la maladie, et il s'agit de garantir ainsi un temps de retraite à tous.

Inégaux devant la maladie, on peut être malade en ayant respiré qu'une seule fois l'amiante, y compris uniquement celle que transportait un salarié sur un bleu de travail. Tout le monde peut avoir été exposé, même sans le savoir. Telles étaient les considérations médicales qui ont conduit à cette loi.

Les habitués du « *responsable mais pas coupable* » qui n'ont jamais honte de rien, travaillent à défaire cela. Au lieu de rendre justice, ils cherchent à faire des économies sur notre dos. Il faut s'y opposer et au contraire obtenir l'amélioration du dispositif !



La position de l'Andeva

□ L'Andeva participe à cette « mission » groupe de travail

Elle a réaffirmé son opposition à toute suppression du système collectif existant pour les branches déjà prévues par la loi. Elle défend l'accès à l'Acaata pour les travailleurs d'autres branches, par la création d'un système complémentaire croisant les données d'exposition d'une personne et des données générales par secteurs d'activité, métiers, et postes de travail.

Cela implique la création d'un établissement public faisant appel aux services prévention des Cram et aux directions régionales du travail. Les décisions devraient être prises sur dossiers par une commission indépendante.

L'Andeva demande que tous les salariés d'un même site ayant la même exposition aient les mêmes droits quel que soit leur statut (CDI, intérimaires, sous-traitants...)



Franchises sur les soins

Payer Plus, Se Soigner Moins !

Retrait des franchises !

□ **La manifestation du 8 février a été une nouvelle étape de la mobilisation pour obtenir le retrait des franchises sur l'accès aux soins. Retrait des Franchises !**

Les franchises nouvelles sur les médicaments, les transports sanitaires et les actes paramédicaux s'appliquent depuis le 1^{er} janvier 2008.

Simultanément, le forfait de 18€ pour les actes dépassant les 90€ s'applique plus largement, une nouvelle vague de déremboursement total de tous les médicaments à vignette orange est effective.

Ces « restes à charge individuels » s'ajoutent à tous les autres déremboursements, au forfait de 1€ de Douste-Blazy appliqué de plus en plus souvent, à l'augmentation du forfait hospitalier, à la multiplication des dépassements d'honoraires, à l'incitation à l'automédication « façon Bachelot »...etc...

En 2008 des menaces se précisent : révision par le bas du système des 100%-ALD (Affection Longue Durée), généralisation des dépassements d'honoraires à l'ensemble des médecins, généralistes et spécialistes.

Ces mesures touchent toute la population et plus fortement tous ceux qui n'arrivent plus à joindre les deux bouts avec la perte du pouvoir

d'achat actuelle, des salaires et pensions trop bas, les grands malades, les pauvres, les salariés précaires, et les chômeurs.

Elles vont aggraver les difficultés d'accès aux soins, augmenter les renoncements et amputer notre pouvoir d'achat déjà très mal en point.

Des malades font le "terrible choix militant" d'une grève des soins pour protester contre ces franchises.



Encore une fois, la politique de Nicolas Sarkozy est cohérente avec ses idées : "donner toujours plus aux riches et prendre toujours plus aux pauvres". Il nous promet des débats sur l'accès aux soins...mais la démolition de notre système solidaire s'accélère...

⇒ Suite page suivante



Franchises sur les soins

Payer Plus, Se Soigner Moins !

Retrait des franchises !

- Suite de la page 4 -

Il faut réaffirmer que notre sécu, fondée en 1945, est une conquête politique majeure avec pour grand principe : "chacun cotise selon ses moyens et se soigne selon ses besoins"

C'est ce système de santé qui a permis de faire reculer la peur face à la maladie, de contribuer au développement de la vie familiale, d'augmenter notre durée de vie et d'améliorer le quotidien des actifs et des retraités.

Avec les franchises, tout est fait pour laisser place aux assurances privées et à leur logique du profit maximum. La santé deviendrait un marché comme les autres, plus cher et moins efficace que notre sécu, les malades paieront pour les malades et subiront une double peine : la taxation de la maladie s'ajoutant à leur souffrance.

Demain chacun cotisera selon ses antécédents médicaux et se soignera selon ses moyens de payer.

L'objectif porté par le Collectif «La santé un droit pour tous» (qui regroupe des syndicats de salariés et des associations) est majoritaire : retrait des "franchises" ! Il a organisé des manifestations le 8 février dont celle de Bordeaux à laquelle l'Upr a participé.

Les moyens existent dans notre pays pour notre Sécu à 100% ! Continuons le combat pour le retrait des franchises !

UNE BONNE ANNÉE 2008



Chiffres Clés

■ Assurance maladie

Montants en vigueur au 1er janvier 2008

- * **Tarif de la consultation des médecins généralistes** : 22 € (32 € visites à domicile)
- * **Forfait journalier hospitalier** : 16 €
- * **Forfait à la charge des patients pour des actes médicaux supérieurs à 91 €** : 18 €*
- * **Participation forfaitaire** pour consultations/actes réalisés par un médecin (+ examens radiologiques, analyses...) : 1 €**
- * **Franchises médicales***** : 0,50 € sur chaque boîte de médicament et chaque acte paramédical / 2 € sur chaque transport sanitaire... le tout dans la limite de 50 € par an.
- * Certains types d'actes (radiographie, imagerie par résonance magnétique, scanographie...) et les frais de transport d'urgence sont exemptés. Certains assurés (patients atteints d'une affection longue durée, femmes enceintes...) sont exonérés.
- ** Elle s'applique à toute personne âgée de plus de 18 ans sauf exceptions (femmes enceintes à partir du 6ème mois de grossesse, bénéficiaires de la CMUC ou de l'AME). Cette participation forfaitaire est limitée à 50 euros par an et par personne.
- *** Les bénéficiaires de la CMU, les enfants, les jeunes de moins de 18 ans et les femmes enceintes sont exonérés de ces franchises



Pensions Retraites

Effets d'annonces... et triste réalité !

□ Tout en réitérant sa volonté de faire passer à 41 ans (minimum) la durée de cotisations et ainsi continuer à sacrifier les futures générations sur l'autel du profit roi, le gouvernement a fait aussi des annonces sonnantes et trébuchantes.

Outre le passage de 54% à 60 % du taux de la pension de réversion, il a annoncé une hausse du minimum vieillesse de 25 % sur 5 ans (5% cette année) avec tambours et trompettes.

Il est sûr qu'en annonçant des mesures sur plusieurs années on grossit les effets pourcentages. Mais rappelons que 100 % de zéro cela fait toujours zéro ! La vérité, c'est que déduction faite de la hausse des prix, on est sur un « coup de pouce », certes, mais de petite taille !

De quoi parle-t-on en effet ? Non pas de l'ensemble des pensions retraites, **ni même de la totalité des « basses pensions »** (qui ne se limitent pas au minimum) mais... du **minimum vieillesse** qui est de 628 € aujourd'hui, c'est-à-dire un montant qui fait « vivre » dans la misère 610 000 personnes en France.

Un minimum vieillesse qui **est en dessous du seuil de pauvreté européen** (817 €) ! Et qui, malgré les 25 % annoncés sur 5 ans **restera** en dessous ! C'est donc de beaucoup plus qu'il faut le relever !

En refusant une répartition plus équitable des richesses, le gouvernement maintient les retraités dans une situation intenable, très loin du minimum... vital !



Cotiser plus pour percevoir moins...

□ Aujourd'hui il faut 40 ans de cotisations. L'entrée de plus en plus tardive des jeunes dans le monde du travail, le chômage, la précarité... tout cela rend de plus en plus aléatoire la possibilité d'avoir son nombre d'annuités ! Les patrons, qui n'hésitent pas à se débarrasser des salariés âgés mieux rémunérés, exigent une durée de cotisations de 45 ans !

Ce qui était déjà difficile avec 37,5 annuités et quasi impossible avec 40, le sera totalement avec 41, 42 et plus. Il y aura une baisse des pensions au titre des annuités manquantes aggravée d'une baisse due à la décote. Un salarié part et partira avec des pensions réduites et cela s'aggravera encore du fait de l'entrée tardive des jeunes dans la vie active.

Ceux qui en auront les moyens auront recours aux assurances privées, fonds de pension, en espérant que les aléas de la spéculation leur permettront de récupérer leur capital et un peu d'intérêts ! Voilà l'enjeu du combat que nous devons mener !



ECHOS DE SME & ROXEL



C'est quand qu'on va où ?

Bruits et Chuchotements autour de SME et ROXEL

□ C'est encore le journal « les Echos » qui dans son édition du 22 janvier écrit que « *selon des sources proches du dossier le projet de reprise des actifs de défense de SNPE par Safran et Nexter serait reporté après les élections municipales* ».

Toujours selon ce journal « *les ministères de la défense et l'Elysée ne seraient plus opposés à ce dossier* » qui permettrait « *de concentrer l'ensemble des activités relatives à la propulsion solide des fusées Ariane et des missiles M51, Nexter reprendrait Eurengo, opération dans laquelle MBDA serait impliqué via ROXEL* ».

La direction SNPE n'a pas confirmé. Ces articles sont des rumeurs d'une presse qui se trompe souvent... mais pas toujours. Nous n'oublierons jamais que c'est la presse qui nous avait appris le projet « Hérakles », démenti aussitôt par la direction pour le confirmer à peine quelques jours plus tard dans un CCE exceptionnel !

Une chose est sûre : le sort de SNPE et ROXEL est discuté dans les salons. Le personnel, premier concerné, n'est pas invité à l'information et encore moins au débat !

ECHOS DE ROXEL

□ Quelques embauches annoncées en ce début d'année. Sur St Médard 1 CDI en composites, 2 CDI en homogène, 1 CDI essais, 1 CDI logistique, 1 ingénieur qualité + 1 ingénieur, 1 opérateur et 3 CDD transformés en CDI sur Bourges. La direction fait appel aussi à l'intérim (2 Bourges, 3 St Médard).

Côté départs amiante (19 en 2007), la direction annonce *qu'elle ne reconduira pas l'indemnité départs pour 2008* ce qui démontre que la loi amiante a été utilisée pour supprimer des emplois, pas pour indemniser les victimes !

La direction se la joue dans le style « *responsable mais pas coupable* » ! Au regard de toute la souffrance qu'engendre l'amiante, c'est scandaleux. A leur place on serait rouge de honte, eux... même pas !

ECHOS DE SME

□ Charge de travail élevée tant au perchlo, au CND et au CEP où il y a un besoin de 7 personnes (en plus des 10 intérimaires présents). Si cette charge reste élevée un point sera fait au C.E de février ou mars. La direction attend de connaître les détachements ou mutations éventuelles de BNC.

Au CCE de janvier il a été indiqué que la fin du développement M51 posait un problème de maintien des compétences et de réaffectation de 30 salariés sur St Médard et 10 au CRB.



7 MILLIONS DE PAUVRES EN FRANCE

COINCIDENCE COLASSE :
7 MILLIONS, C'EST CE
QUE J'AI GAGNÉ AVEC
MES ACTIONS AIRBUS



Le Suivi Médical

□ Auparavant la CPAM faisait parvenir automatiquement au préretraité amiante une prise en charge à 100% du suivi médical (certains la recevaient, d'autres pas). Selon la CRAMA, ce principe ne serait pas poursuivi.

Il appartient à chaque préretraité de faire valoir ses droits au suivi médical et à la prise en charge à 100%. Il suffit d'envoyer un courrier à la CPAM en précisant votre numéro sécu, l'entreprise où vous avez été exposé (SNPE et ROXEL décret paru au JO du 10/07/03) et demander « à bénéficier du suivi post-professionnel conformément à l'article D.461-25 du code du travail ».

Ce suivi médical et sa prise en charge 100% ne peuvent pas vous être refusés.

Allo Amiante en assemblée générale

□ L'assemblée générale annuelle de l'association « Allo Amiante » a eu lieu le 9 février. L'Upr SUD de SME & ROXEL et son collectif « Alerte Amiante » y étaient.

Une réunion intéressante avec intervention de l'avocat (Maitre Ledoux) qui a fait le point sur les affaires juridiques et sur la bataille du Medef pour remettre en cause les droits des travailleurs amiante.

Sans la mobilisation de tous, rien n'est jamais acquis. Un appel à participer aux actions de soutien devant le TASS a été lancé. Un militant de l'Upr Sud (G. Girémus) a été élu au bureau de l'association.

Rendez-vous

21 février



Réunion
Préretraités et
retraités SUD SME
/ ROXEL

🕒 14 h au local SUD
du site

1^{er} avril



Repas des
préretraités et
retraités

Le restaurant sera
choisi lors de la réunion
du 21 février

A suivre



Au moment où nous bouclons ce numéro des manifestations sont en préparation. Laissez-nous votre mail, nous vous préviendrons. Ou appelez-nous au 0556707900

